

SCI TARNOK

4 rue Pierre Le Loyer

Huillé

449430 HUILLE LEZIGNE

le 30 mars 2023

Objet : **Régularisation charges 2022**

Monsieur,

Je vous adresse le décompte des charges pour la période du
01/10/2021 au 30/09/2022 :

Avances : **944 €**

Charges générales : 1037,98 €

Ordures ménagères : 118 €

soit un total de **1155,98 €**

Je vous devais la somme de 162,19€ (mon mail du 16 novembre 2022).

Il vous reste ainsi à me verser **49,79 €** dès que possible.

Je vous joins le décompte fourni ce jour par le syndic ainsi que le compte de la taxe foncière pour les ordures ménagères.

Afin de ne pas vous réclamer une somme trop importante l'année prochaine, il me paraît judicieux que vous me fassiez un virement de 396€ (au lieu de 376€) dès le mois d'avril en complément de celui de la CAF).

Je reviendrai vers vous pour l'augmentation annuelle du loyer du mois de juin, lorsque l'IRL sera connu.

Je vous remercie de me transmettre votre assurance Multirisque habitation 2023 pour l'appartement que vous occupez, ainsi qu'une copie de la facture d'entretien de votre chaudière.

distiguées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations